



Peut - on obliger un non fumeur à ramasser les mégots de ses collègues sur le lieu d'emploi ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 11 mars 2011

Peut - on obliger un non fumeur à ramasser les mégots de ses collègues sur le lieu d'emploi ?

Réponse :

Deux hypothèses :

1. Vous êtes en charge de la propreté de votre entreprise et, dans ce cadre, vous êtes soumis à un lien de subordination via votre contrat de travail. Par voie de conséquence, vous êtes soumis à l'autorité de votre employeur car vous ne pouvez pas invoquer de risque pour votre santé en ramassant des mégots éteints.
2. C'est une demande simple de vos collègues et, dans ce cas, rien ne justifie une telle demande.